



**BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2018**  
**“RALLYE DU CONDROZ-HUY”**  
**REGLEMENT PARTICULIER**

## **CONTENU**

### **1. INTRODUCTION**

- 1.1. Règlements
- 1.2. Revêtement de la route
- 1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

### **2. ORGANISATION**

- 2.1. Titres RACB pour lesquels le Rallye compte
- 2.2. Numéro de visa de l'ASN
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
- 2.4. Comité d'organisation
- 2.5. Commissaires sportifs
- 2.6. Observateurs et délégués RACB
- 2.7. Principaux officiels
- 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

### **3. PROGRAMME**

- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de la publication de la liste des engagés
- Publication du Road Book, de la carte du Rallye
- Début des reconnaissances
- Présentation de l'épreuve
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du Rallye
- Panneau d'affichage Officiel – Emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications Administratives
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Ramassage des systèmes de suivi de la sécurité pour le rallye (si requis)
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Mise au point et horaire
- Conférence de presse JOBFIXERS-BRC avant l'épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
- Cérémonie de podium/remise des coupes
- Conférence de presse après l'épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement provisoire
- Heure de la publication du classement final

## **4. ENGAGEMENTS**

- 4.1. Date de clôture des engagements
- 4.2. Procédure d'engagement
- 4.3. Nombre d'engagements acceptés
- 4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement
- 4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
- 4.6. Remboursements

## **5. ASSURANCE**

## **6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION**

## **7. PNEUMATIQUES**

- 7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
- 7.2. Lois nationales ou exigences spéciales
- 7.3. Quantité de pneus

## **8. CARBURANT**

- 8.1. Procédure relative au carburant
- 8.2. Commande de carburant
- 8.3. Responsabilité
- 8.4. Distribution du carburant

## **9. RECONNAISSANCES**

- 9.1. Procédure d'inscription
- 9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

## **10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

- 10.1. Documents à présenter
  - Licence de concurrent
  - Licences de compétition des pilotes et copilotes
  - Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
  - Autorisation de l'ASN, pour tous les concurrents étrangers
  - Achèvement de toutes les informations sur le bulletin d'engagement
  - Certificat d'assurance de la voiture
  - Documents d'immatriculation de la voiture
- 10.2. Horaire

## **11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE**

- 11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
- 11.2. Equipement de sécurité de l'équipage
- 11.3. Niveau de bruit
- 11.4. Installation d'un système de suivi de la sécurité (si applicable)

## **12. AUTRES PROCÉDURES**

- 12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre
- 12.2. Procédure d'arrivée (uniquement si différente du règlement)
- 12.3. Pointage en avance autorisé
- 12.4. Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ (s'il y a lieu)
- 12.5. Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
- 12.6. Heure officielle utilisée pendant le rallye
- 12.7. Comportement en cas d'accident
- 12.8. Point de contrôle après accident
- 12.9. Parc d'assistance

## **13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS**

### **14. COUPES**

- 14.1. Remises Des Coupes – Lieu et Horaire
- 14.2. Coupe

### **15. VÉRIFICATIONS FINALES**

- 15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
- 15.2. Droits de réclamation
- 15.3. Droits d'appel

**Annexe 1** Itinéraire

**Annexe 2** Programme des reconnaissances

**Annexe 3** Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

**Annexes 4** Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

**Annexes 5** Parc d'assistance

## 1. INTRODUCTION

- 1.1 Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2018 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2018 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.  
Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).  
Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2018 figure à l'adresse suivante : [www.racb.com](http://www.racb.com)
- 1.2 Revêtement de la route :  
Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement Asphalte
- 1.3 Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire  
Distance totale des ES : 211,95 KM  
Distance totale du parcours : 671,21 KM

## 2. ORGANISATION

- 2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte

JOBFIXERS – BRC  
Championnat de Belgique des Pilotes & Co-Pilotes  
Championnat de Belgique des Classes  
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques  
PIRELLI Junior Belgian Championship  
Championnat de Belgique R1 Trophy  
Championnat du Luxembourg des rallyes

- 2.2 Numéro de visa de l'ASN

N° de visa : **RCH009** en date du : **04/09/2018**

- 2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées

Royal Motor Club de Huy - Rallye du Condroz-Huy 2018

Quai Dautrebande, n° 7

4500 Huy

Tél. : +32(0) 85 25 26 06

Fax : + 32(0) 85 25 26 02

Email : [info@condrozrally.be](mailto:info@condrozrally.be)

Website : [www.condrozrally.be](http://www.condrozrally.be)

- 2.4 Comité d'organisation

Président du Club organisateur : Olivier ROCOUR

Secrétaire général du Club organisateur : Yves RISAC

Trésorier du Club organisateur : Willy SCHEURER

Membres : Yves GERADON, Frank GODELET, Jacky THIBAUT, Anne DUBOIS, Nathalie SPINNOY, Jean-Pol HELLIN, Benjamin HODEIGE, Frédéric DESIR, Pascal DEHON,

- 2.5 Commissaires Sportifs RACB

Président :

Mr. Frédéric FRENAY

Membres :

Mr. Andy LASURE

Membres :

Mr. Ludo PEETERS

Stagiaire :

Mr. Mardeen BENJAMIN

Secrétaire du Collège :

Mme. Christine BEX

2.6 Observateur et Délégués RACB  
 Délégué Sportif RACB Sport : Mr. Xavier SCHENE  
 Délégué Technique RACB Sport : Mr. Bert BLOCK  
 Homologation du parcours : Mr. Michel LAUWERS  
 Responsable Chronométrage : Mr. Ghislain DECOBECK

2.7 Principaux Officiels

Directeur de Course	Mr. Etienne MASSILLON	lic. 0487
Directeur de course adjoint	Mr. Roger JAMOUL	lic. 1879
Directeur de course adjoint	Mr. Laurent NOEL	lic. 2594
Directeur de la Sécurité	Mr. Jacky THIBAUT	lic. 1039
Directeur de la Sécurité adjoint	Mr. Raphaël BERTRAND	lic.
Délégué info DC	Mr. Olivier JAVAUX	lic. 3575
Secrétaire à la DC	Mme Isabelle WAHALTERE	lic. 3359
Médecin Chef	Dr. Anne VAN DE CAUTER	lic.
Chargés des relations avec les concurrents	Mr. Boudewijn BAERTSOEN	lic. 2288
	Mr. Joost DEMEESTERE	lic. 0118
	Mr. Alain WALEFFE	lic. 0900
	Mr. Milou BRANS	lic. 0041
	Mr. Iwan DELHEZ	lic. 2929
Responsable des relations avec la Presse	Mr. Benoit GALAND	lic.
Voiture 000	J-J. BEAUJEAN – B. DELWICHE	
Voiture 00	TBA	

Responsables des ES :

René DEMARTEAU	lic. 1393	Louis MODAVE	lic. 2762
Robert BORLEZ	lic. 3293	Isabelle DUBOURG	lic. 2910
Alain DELAUNOIS	lic. 2666		

2.8 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

PC du Rallye du Condroz-Huy 2018  
 IPES Huy II  
 Avenue Delchambre, 6 4500 Huy  
 Tél. : +32(0) 85 25 26 06 Fax : +32(0) 85 25 26 02  
 Email : info@condrozrally.be

**Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le + 32(0) 85 24 08 70**

3. PROGRAMME

Publication du règlement particulier  
 Date : Samedi 01/09/2018

Date de clôture des engagements  
 Date : Mardi 23/10/2018 à 12h00

Date de la Publication de la liste des engagés  
 Date & heure : Jeudi 25/10/2018 à 19h00  
 Tableau officiel d'affichage à « la Brasserie » Grand Place – Huy

Publication du Road Book, de la carte du Rallye  
Tableau officiel d'affichage à « la Brasserie » Grand Place – Huy  
Samedi 27/10/2018 de 08h00 à 18h00  
Dimanche 28/10/2018 de 09h00 à 12h00

Début des reconnaissances  
Date & heure : Samedi 27/10/2018 à 08h00

Présentation de l'Epreuve  
Pavillon d'accueil de la Centrale Nucléaire le Mardi 30/10/2018 à 19h00

Date de clôture pour les inscriptions pour la mise au point  
Date & heure : Lundi 29 / 10 / 2018 à 18h00

Ouverture/fermeture PC du rallye  
Date & heure : Jeudi 01/11/2018 de 15h00 à 18h30  
Vendredi 02/11/2018 de 08h00 à 20h00  
Samedi 03/11/2018 de 07h00 à 23h30  
Dimanche 04/11/2018 de 07h00 à 20h00

Panneau d'affichage officiel – emplacement  
Le tableau officiel d'affichage se situe :  
« La Brasserie » Grand Place – Huy à partir du Jeudi 25/10/2018 à 14h00  
Au PC du Rallye du Condroz-Huy 2018 - IPES Huy II  
Avenue Delchambre, 6 - Huy à partir du Jeudi 01/11/2018 à 15h00  
Site officiel du rallye du Condroz-Huy 2018 à partir du Jeudi 25/10/2018 à 15h00  
[www.condrozrally.be/concurrent/tableau](http://www.condrozrally.be/concurrent/tableau) officiel d'affichage

Parc d'assistance (**VOIR ANNEXE 5**)  
Lieu : Quai d'Arona et Avenue Delchambre  
Date et heure d'accès : mercredi 31/11/2018 à partir de 15 h00

Ramassage du matériel et des documents et Vérifications administratives  
(Emplacement – caution – paiement – location – etc )  
Attention : Se munir d'une carte d'identité pour le retrait du matériel et documents  
Lieu : « ACCESS DESK » du Rallye du Condroz-Huy – Entrée parc de service – Huy  
(Voir Road Book)  
Date & heure : Jeudi 01/11/2018 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Vendredi 02/11/2018 de 09h00 à 12h00

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant de s'être acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, etc) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Vérifications administratives  
Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy  
Date & heure : Vendredi 02/11/2018 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Ouverture du centre Média et des accréditations  
Date & heure : Vendredi 02/11/2018 à 10h00

Ramassage des systèmes de suivi pour le rallye  
Date & heure : Vendredi 02/11/2018 à 08h00

Vérifications techniques – plombage et marquage des composants

Date & heure : Vendredi 02/11/2018 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Mise au point et horaire

Lieu : Ben-Ahin

Date & heure : Vendredi 02/11/2018 de 12h00 à 17h00

Conférence de Presse JOBFIXERS-BRC avant épreuve

Lieu : Salle de Presse du Rallye du Condroz-Huy 2018- IPES Huy II

Avenue Delchambre, 6 - Huy

Date & heure : Vendredi 02/11/2018 à 17h00

Première réunion des Commissaires Sportifs

Lieu : HQ Rallye - Rallye du Condroz-Huy 2018- IPES Huy II – Salle du Collège

Avenue Delchambre, 6 - Huy

Date & heure : Vendredi 02/11/2018 à 16h00

Publication de la liste de départ pour l'Etape 1

Lieu : Tableaux Officiels d'affichage

Date & heure : Vendredi 02/11/2018 à 19h00

Départ du rallye, lieu et heure

Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2018

Date & heure : Samedi 03/11/2018 à 08h30

Fin de l'Etape 1, lieu et heure

Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2018

Date & heure : Samedi 03/11/2018 à 19h16

Publication de la liste de départ de l'Etape 2

Lieu : Tableaux Officiels d'affichage

Date & horaire : Samedi 03/11/2018 à 22h30

Départ de l'Etape 2, lieu et heure

Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2018

Date & heure : Dimanche 04/11/2018 à 07h00

Cérémonie de podium/Remise des coupes

Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2018

Date & horaire : Dimanche 04 /11/2018 à 17h16

Conférence de Presse après l'épreuve

Lieu : Salle de Presse du Rallye du Condroz-Huy 2018- IPES Huy II

Avenue Delchambre, 6 - Huy

Date & heure : Dimanche 04/11/2018 à 17h45

Vérifications techniques finales

Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy

Date & horaire : Dimanche 04/11/2018 à 17h45

Heure de la publication du classement provisoire

Lieu : Tableaux Officiels d'affichage

Date & horaire : Dimanche 04/11/2018 à 19h00



Heure de la publication du classement final  
Lieu : Tableaux Officiels d'affichage  
Date & horaire : Dimanche 04/11/2018 à 19h30

#### **4. ENGAGEMENTS**

4.1 Date de clôture des engagements  
Le mardi 23/10/2018 à 12h00

4.2 Procédure d'engagement  
Toute personne qui désire participer au « RALLYE du CONDROZ-HUY 2018 » doit compléter la demande d'engagement sur le site [www.condrozrally.be](http://www.condrozrally.be) , avant le mardi 23/10 /2018 à 12h

Les membres d'équipages sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat JOBFIXERS - BRC 2018 et/ou championnat PIRELLI BRC JUNIOR 2018 si applicable, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2018.

4.3 Nombre d'engagements acceptés  
Nombre maximum des engagés : 180 voitures  
Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).  
Le comité D'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA)

Classes :

BRC : Art. 4 du règlement sportif BRC 2018

Historiques : Voir VARIANTE V2 du BRC 2018 – Rallyes Historiques

4.4 Droits d'engagement / packages d'engagement (TVA 6% incluse)

#### **JOBFIXERS-BRC**

##### **TARIF MINORÉ JUSQU'AU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 INCLUS :**

le montant total de l'engagement versé sur le compte du rallye faisant foi ( art. 4.5)

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **1375 €**

- Sans cette publicité facultative : **2750 €**

##### **TARIF NORMAL DÈS LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 :**

le montant total de l'engagement versé sur le compte du rallye faisant foi (art. 4.5)

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **1550 €**

- Sans cette publicité facultative : **3100 €**

##### **FRAIS ADMINISTRATIFS SUPPLEMENTAIRES DÈS LE MARDI 23 OCTOBRE 2018 INCLUS.**

##### **Tout paiement ou solde de paiement non effectuée à la clôture des engagements :**

- Avec les publicités facultatives proposé par l'organisateur : **100,00 €**

- Sans les publicités facultatives : **200,00 €**

- 1) Engagement individuel
- 2) PIRELLI Junior Belgian championship

### 3) Pilote Licencié étranger (ASN)

Description	Engagement
Surface de Service <b>EN ACCORD avec les Organisateur</b>	Individuel (1) BRC JUNIOR (2) Licencié étranger (3)
Laissez Passer	Quantité
Service	1
Parking Auxiliary (PARKING PISCINE)	1
Badge Refuelling Area	1
Badge STOP Access	2
Panneau de reconnaissance	1
Road Book (sets)	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (sets)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

- 4.5 Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)  
Seuls seront acceptés les règlements par (virement bancaire à l'ordre du **Royal Motor Club de Huy asbl** au plus tard le 22 / 10 / 2018 mentionnant le **CODE ACCES d'engagement attribué**, les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : « Rallye du Condroz-Huy 2018 »  
Bénéficiaire : Royal Motor Club de Huy asbl  
Banque : BNP-Paribas-Fortis – compte n° 001-0616196-31  
Code IBAN : BE04 0010 6161 9631  
Code SWIFT (bic) : GEBABEBB

Nous vous prions d'utiliser les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger.

Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.

Le concurrent doit envoyer par télécopie (+32 85 25 26 02), courrier postal ou courriel à [willy.condrozrally@gmail.com](mailto:willy.condrozrally@gmail.com) la preuve de paiement exécuté à l'organisateur pour la vérification du délai avant la clôture des engagements.

Le concurrent s'assure que le nom du premier pilote et "CR18+le CODE ACCES" est mentionné comme référence sur le virement bancaire.

Le montant TOTAL des droits d'engagement doit être reçu sur le compte bancaire de l'organisateur

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Tout renseignement relatif au paiement est à demander à :

Willy SCHEURER : [willy.condrozrally@gmail.com](mailto:willy.condrozrally@gmail.com)

Tel : + 32(0)85 25 26 06 / Fax : +32(0)85 25 26 02

### 4.6 Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés. Le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

## **5. ASSURANCE**

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales du RACB Sport, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire.

Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :

5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre :

Dommages corporels : illimité

Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

## **6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION**

Publicité des organisateurs. (Art. 18.8 du règlement sportif du BRC 2018)

La publicité facultative et l'emplacement de celle-ci, seront décrits dans l'annexe 4.

Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

## **7. PNEUMATIQUES (voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2018)**

### **7.1 Pneus à utiliser durant le rallye**

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).

Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine de disqualification.

La présentation de la Tyrecard reprenant les pneus équipant la voiture sera exigée conformément à l'article 14.4 du règlement sportif BRC 2018

## 7.2 Lois nationales ou exigences spéciales

Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur

## 7.3 Quantité de Pneus

Conformément à l'article 60.1.5, pour cette épreuve, Le rallye du Condroz-Huy 2018, la quantité maximale de pneus autorisés est de :

7.3.1 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, VR4, VR5, RGT, A8 ou du groupe N4 est de **16 pneus**

7.3.2 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation VR2 est de **10 pneus**

## 8. CARBURANT

8.1 Procédure de commande de carburant suivant les art. 58 et 59 du règlement sportif du BRC 2018

8.2 GUTTS n.v., fournisseur agréé par le RACB Sport, sera présent comme "fuel supplier" officiel.

Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.

Prendre contact sur le site Gutts: <http://gutts.nl/shop/refueling-services.html>

1. Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye
2. Faites votre commande et payez
3. Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par « Gutts Refuel Crew » dans la zone de ravitaillement.

8.3 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant

8.4. Distribution du Carburant : Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book). Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

Station SHELL – Quai d'Arona – Huy

Paieement (uniquement par carte bancaire ou de carte de crédit) Procédure relative au carburant

Refueling Zone « GUTTS » - Quai d'Arona – Huy (Garage RENAULT)

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

## 9. RECONNAISSANCES

### 9.1 Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances.

Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule sur la droite de la vitre arrière du véhicule pendant les reconnaissances.

L'organisateur effectuera des contrôles.

Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif BRC 2018

## 9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que :

Samedi 27/10/2018 de 08h00 à 22h00

Dimanche 28/10/2018 de 08h00 à 22h00

Le code de la route belge est strictement d'application sur le parcours pendant les reconnaissances

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissances au maximum. Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

Sanction

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances à l'article 20.2 et 25 du règlement sportif du BRC 2018

## 10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

### 10.1 Documents à présenter :

Licence du concurrent, Licences de compétition des pilotes et copilotes

Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, toutes les informations absentes sur le bulletin d'engagement, autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers, certificat d'assurance de la voiture, documents d'immatriculation de la voiture

### 10.2 Echancier

Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy

Date & heure : Vendredi 02 / 11 / 2018 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web officiel du rallye : [www.condrozrally.be](http://www.condrozrally.be)

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

## 11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

### 11.1 Lieu et horaire des vérifications techniques

Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy

Date & heure : Vendredi 02 / 11 / 2018 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web officiel du rallye : [www.condrozrally.be](http://www.condrozrally.be)

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

### 11.2 Equipement de sécurité de l'équipage :

Voir Article 26.1.2 du règlement Sportif du BRC 2018

### 11.3 Niveau de bruit : 94Db

- 11.4 Installation d'un **système de suivi de la sécurité** :  
Un système de suivi sera installé dans les véhicules participants. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif.  
Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course

## 12. AUTRES PROCÉDURES

- 12.1 Procédure de la cérémonie de départ et ordre conformément au règlement du RACB Sport  
12.2 Procédure d'arrivée conformément au règlement du RACB Sport  
12.3 Pointage en avance autorisé  
Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé au CH n° : TC 10C, TC 10D et au CH n° TC 20E

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11).

- 12.4 Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ (NEANT)  
12.5 Conférence de Presse BRC avant épreuve : Vendredi 02 / 11 / 2018 à 17h00  
Lieu : Salle de Presse – HQ rally

Séance de présentation des équipages et séance de dédicaces, etc :  
Vendredi 02 / 11 / 2018 à 18h30  
Lieu : Chapiteau du rallye du Condroz-Huy 2018 (CH 0)

Tous les membres d'équipage convoqués sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière

- 12.6 Heure officielle utilisée pendant le rallye  
L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye : NL : 07805 1200 – FR : 07805 1300  
12.7 Comportement en cas d'accident  
Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 40 du Règlement Sportif du BRC 2018  
12.8 Point de contrôle des voitures après un accident  
Lieu : Technical Zone  
12.9 Le Parc d'assistance sera situé Quai d'Arona et Avenue Delchambre  
La réservation de l'emplacement d'assistance se fait sur [www.condrozrally.be](http://www.condrozrally.be) uniquement.  
Toutes équipages devront prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture.  
Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

### 13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

<b>Fonction</b>	<b>Couleur</b>	<b>Dénomination des chasubles</b>
Responsable ES	Bleu	Stage Commander
Responsable ES adjoints	Bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef de poste	Rouge	Chief Marchal
Commissaire de route	Rouge	Marshall
Commissaire Parc fermé	Orange	Parc fermé
Juge de fait	Rouge	Judge of fact
Steward	Vert	Steward
Relations avec les concurrents	Jaune	relation concurrent
Médecin	Blanc	Doctor + Croix rouge

### 14. COUPES

#### 14.1 Remise des coupes

Date : Dimanche 05/ 11 / 2018

Horaire : 17h34

Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2018

#### 14.2 Coupes

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote

Aux 1ers équipages par Classe

Au 1er équipage du classement « HISTORIC »

Au 1er équipage du classement « PIRELLI Junior Championship »

Au 1er équipage du classement « R1 Trophy »

Au 1er équipage Mixte ou Féminin

Coupe « René RISAC » : Au 1er équipage étranger

Coupe « André GODELET » : Au 1er équipage Hutois

### 15. VÉRIFICATIONS FINALES

#### 15.1 Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaire des contrôles

Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy

Horaire : 17h45

#### 15.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

#### 15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €

Montant du droit d'appel international (FIA): 3000 €

## **ANNEXE 1 : TIMING**

(Voir annexe web site)



## ANNEXE 2 – BIJLAGE 2

- Programme des reconnaissances - Samedi 27 octobre 2018 de 08.00 à 22.00**  
**Dimanche 28 octobre 2018 de 08.00 à 22.00**
- Reconnaissance schedule - Saturday, 27<sup>th</sup> October 2018 from 08.00 until 22.00**  
**Sunday, 28<sup>th</sup> October 2018 from 08.00 until 22.00**
- Programma van de verkenningen - Zaterdag 27 Oktober 2018 van 08.00 u tot 22.00**  
**Zondag 28 Oktober 2018 van 08.00 u tot 22.00**
- 

## ANNEXE 3 – BIJLAGE 3

**Chargés des relations avec les concurrents - Competitors' relations officers**  
**Verantwoordelijken voor de relaties met de deelnemers**



Joost  
DEMEESTERE



Emiel  
BRANS



Alain  
WALEFFE



Boudewijn  
BAERTSOEN

**ANNEXE 4 – BIJLAGE 4**  
**Publicité – Avertising – Publiciteit**

<b>RAPPEL</b>
---------------

**18. NUMERO DE COURSE ET PUBLICITE (Règlement Sportif BRC 2018)**

**18.1 GENERALITES**

**18.1.1** Les organisateurs fourniront à chaque équipage un numéro de course qui devra être apposé sur les voitures selon les emplacements indiqués avant les vérifications techniques

**18.1.2** Toute publicité à l'intérieur de ce numéro est obligatoire et ne peut être refusée par les concurrents. Il ne sera pas permis de modifier ces panneaux

**Publicité obligatoire** : sur les plaques de rallye, les panneaux de compétition et coin de pare-brise.

**Sous les panneaux de compétition, même dimension ( 67cm /17cm)**

**Vitre Arrière**

Un panneau de vitre arrière de 30 cm de largeur et de 10 cm de hauteur au maximum réservé à l'usage de l'organisateur. Ce panneau sera placé au sommet de la vitre arrière, centré, à gauche ou à droite.

**Publicité facultative** : les emplacements suivants doivent être réservés :

- 2 autocollants sur l'arrière ;
- 2 autocollants (10 x 15 cm) du chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

## Annexe 5 :

### Rappel : L'article 49.5 du règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport sera strictement d'application !

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verres.

Ne seront autorisés dans le parc de service que les barbecues au gaz ou électrique.

Ils devront être en ordre de conformité (entre autres, connecteurs et tuyaux de raccordement).

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique à titre privé dans le parc de service.

La diffusion de musique devra se conformer avec la législation belge (SABAM-Rémunération équitable...).

La diffusion de musique à titre privé est soumise aux mêmes horaires que celle du chapiteau de l'organisation conformément à l'arrêté de police en vigueur.

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique ni mise à la terre dans le parc de service.

### Pour toute demande, contacter :

**RESA :** Raccordement électrique de courte durée (Festivités et forains)  
Département opération  
Contact : [festivite@resa.tecteo.be](mailto:festivite@resa.tecteo.be) +32(0)42407193

Pour chaque équipage, l'organisation prévoit :

- Un pack accès parc de service (un SERVICE et un AUXILIARY)
- Une carte spécifique de l'épreuve avec plan des spéciales et des liaisons
- Deux "STOP ACCES" piétons.
- un « Refuel Area »

### Réservations des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées **uniquement** via le site [www.condrozrally.be](http://www.condrozrally.be).

Toutefois, une permanence pour les confirmations d'emplacement après réservation est prévue au local du Royal Motor Club Huy : (Quai Dautrebande, 7 à 4500 Huy)

Samedi 13 octobre 2018	de 9h30 à 12h30
Samedi 20 octobre 2018	de 9h30 à 12h30
Samedi 27 octobre 2018	de 8h00 à 12h30 et de 14h à 18h.
Dimanche 28 octobre 2018	de 9h00 à 12h30

### Ouverture du parc de service :

Mercredi 31 octobre 2018 de 15h00 à 19h.  
Jeudi 01 novembre 2018 de 8h à 19h.  
Vendredi 02 Novembre 2018 de 08h à 12h.

Le ramassage du matériel et des documents et les vérifications administratives (Emplacement – caution – paiement – location, etc.) sont prévus :

Lieu : « ACCESS DESK » du Rallye du Condroz – entrée parc de service - Huy

Attention : Se munir d'une carte d'identité pour retirer le matériel et documents

### Date & horaire

Jeudi 01 novembre 2018 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi 02 novembre 2018 de 09h00 à 12h00

**Le Vendredi 02 novembre 2018 de 8h à 12h.**

**L'accès au parc de service est prévu uniquement avec les laissez-passer « SERVICE ou AUXILIARY »**

### **A partir du Vendredi 02 novembre 2018 à 17h jusqu' au Dimanche 4 novembre à 20h**

- Le parc de service ne sera plus accessible.
- SEULS les véhicules d'assistance avec le laissez-passer « SERVICE » pourront aller se placer et rester dans l'emplacement prévu jusqu' à 20h.
- Les véhicules avec le laissez-passer « AUXILIARY » n'auront plus accès dans la zone de service et devront être stationné uniquement dans le parking « PISCINE » qui leur est réservé

Un véhicule non autorisé dans le parc d'assistance en sera évacué à charge du propriétaire

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets enlevés pour le lundi 05 novembre 2018 à 13h sur l'ensemble du parc de service

### RAPPEL :

En ma qualité de concurrent/membre d'équipage engagé au 45ème Rallye du Condroz-Huy, en vertu de l'article 4 du règlement particulier et les articles 9.16, 12.4 et 12.6 du Code Sportif de la FIA 2018, je m'engage à honorer et à être solidaire à ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.